



Formations des élus locaux en Finistère Actualités

Grâce à un partenariat efficace depuis 2008 avec l'AMF 29, le CDG 29 et le CNFPT Bretagne, le Service Formation Continue et Alternance de l'UBO vous propose chaque année un catalogue regroupant de nombreuses formations sur des thèmes très variés : Communication et management, Droit, Finances locales, Urbanisme, Politiques publiques, Intercommunalité...

Notre objectif : vous proposer grâce à nos formations une réponse pertinente et durable à vos besoins de compétences nouvelles.

A ce jour, notre centre de formations pour élus a accueilli plus de 4 500 élus avec plus de 90 % de taux de satisfaction sur les formations suivies. Nous restons à votre écoute pour vous proposer des modules répondant aux besoins de votre territoire.

Informations / Programme 2017 – bulletin d'inscription : www.univ-brest.fr/formations-elus29

Actualités

Janvier 2017 : création du DIF élus Droit Individuel à la Formation

Chaque élu bénéficie désormais d'un Droit Individuel à la Formation (DIF) de 20 heures par an, cumulable sur toute la durée du mandat et ce jusqu'à 6 mois après l'expiration de son mandat.

Ce DIF est financé par la cotisation annuelle obligatoire du 1% à la charge de l'élu, versée à la Caisse des Dépôts et Consignations. Tous les élus bénéficient de ce droit y compris ceux qui ne perçoivent pas d'indemnité de fonctions.

De ce fait, et grâce à cette cotisation annuelle, les formations qui intéressent les élus pourront être financées, sur demande, par la Caisse des Dépôts et Consignations, cette dernière ayant deux mois pour statuer et apporter une réponse à l'élu.

Les formations éligibles sont celles qui correspondent à l'exercice du mandat, et qui sont dispensées par un organisme agréé pour la formation des élus par le ministère de l'Intérieur. Peuvent être également éligibles les formations sans lien avec le mandat mais qui permettent un développement de compétences nécessaires à la réinsertion à l'issue du mandat.

Le fonds prend en charge le coût de la formation ainsi que les frais de déplacement et de séjour des élus dans les conditions similaires à celles des fonctionnaires.

Très prochainement, vous trouverez toutes les informations utiles sur le site dédié de la Caisse des Dépôts :

<http://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/content/dif-elus-locaux>

ou en vous renseignant à l'adresse mail suivante :

dif-elus@caissedesdepots.fr

Important - À noter

Information en ligne de la Caisse des Dépôts

«Certaines dispositions concernant le financement du DIF Elus ont été modifiées par la loi de finances rectificative publiée le 30 décembre 2016. Aussi la Caisse des Dépôts n'est pas en mesure de communiquer, à ce jour, les modalités d'application du paiement de la cotisation.

Dans l'attente des coordonnées bancaires dédiées au DIF Elus, il convient de ne procéder à aucun virement sur un compte CDC et de conserver tout précompte déjà réalisé sur un compte d'attente. Les paramétrages par défaut de RIB dans les logiciels de paye sont à supprimer.

La prise en charge des premières demandes, prévue dans le cadre du DIF des élus, est reportée dans l'attente de la mise en place du circuit de collecte des flux financiers.

Un site internet précisant les conditions et les formulaires sera déployé prochainement.»

Manque de temps ? Des formations à distance possibles !

Aujourd'hui, il est souvent difficile de concilier vie professionnelle, vie familiale et vos responsabilités d'élus. C'est la raison pour laquelle nous avons débuté en 2016 une réflexion sur la formation à distance pour les élus.

Objectif : se former où vous voulez, quand vous voulez (24h/24), et au rythme que vous voulez dès lors que vous possédez une connexion internet.

En 2016, 4 modules de formation en ligne ont été mis en place :

- CCAS/CIAS : Quelles interactions, comment optimiser le lien avec l'usager ?
- Les pouvoirs de police du maire et de ses adjoints
- La loi littoral
- Les bases et fondamentaux des finances locales

Pour vous inscrire, c'est simple. Vous utilisez le bulletin que vous trouvez sur notre site :

www.univ-brest.fr/formations-elus29

Il s'agit du même bulletin que les autres formations du Catalogue.

À réception de ce dernier, nous vous transmettons par mail le lien et les codes d'accès indispensables pour suivre les modules à distance. Vous aurez un accès d'une durée de trois mois pour suivre une formation équivalente à trois heures (plusieurs séquences forment un module) et un accès de six mois pour suivre une formation d'une durée équivalente à six heures (plusieurs séquences pour un module).

De nouveaux projets sont en cours pour 2017 : les thèmes vous seront communiqués en cours d'année via les mairies.

A ce jour, plus de 70 élus finistériens sont inscrits à ces modules et les retours sont positifs !

Une formation à la carte, pour votre collectivité, c'est possible !

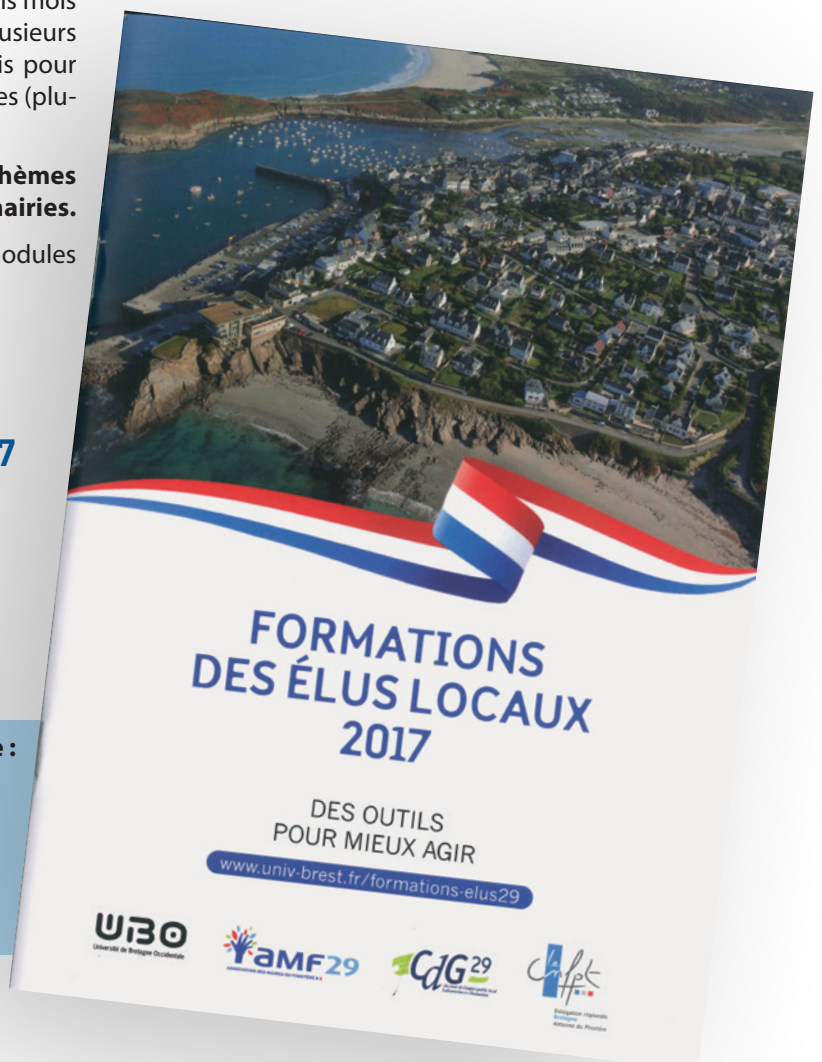
A chaque instant, et au regard des besoins spécifiques de votre territoire, vous pouvez tout à fait nous solliciter pour la mise en place de formations « sur mesure » pour votre collectivité. Tous les thèmes proposés dans le catalogue annuel et bien d'autres encore, dans des domaines très spécifiques, peuvent être traités en interne aux communes ou communautés de communes.

Ces formations permettent, tout au long de la mandature, de répondre précisément aux attentes des communes ou EPCI grâce à un contenu, un lieu, des dates et des horaires adaptés aux exigences et contraintes des élus de votre territoire.

Les formations sur mesure trouvent bien entendu leur intérêt au niveau de l'intercommunalité.

Elles peuvent être mutualisées : les communes s'y retrouvent financièrement et les élus y adhèrent grâce aux multiples échanges sur leurs pratiques professionnelles.

De nombreuses collectivités ou EPCI nous ont fait confiance depuis mars 2008.



Retrouvez le nouveau catalogue 2017 en ligne sur le site :

www.univ-brest.fr/formations-elus29

6 thématiques, 38 modules proposés

Contact Service Formation Continue et Alternance :

Mikaëlle ROUDAUT-CADIOU 02 98 01 67 79

ou

Eva VAN LAERE 02 98 01 82 57

ou encore

formations-elus29@univ-brest.fr